

CONSEIL MUNICIPAL

du 2 octobre 2017.

PROCES-VERBAL

Mis aux voix, le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2017 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1 - Décisions de la Commission d'Appel d'Offres.

Pour information, présentations des décisions de la Commission d'Appels d'Offres.

- Pour l'entretien et le ménage des bâtiments communaux 2017-2019, l'entreprise AZUR CONCEPT a été retenue pour un montant de 15 031,20 € TTC.
- Pour l'entretien et le ménage de l'école 2017-2019, l'entreprise AZUR CONCEPT a été retenue pour un montant de 26 332,80 € TTC.
- Pour l'aménagement de l'ancien presbytère, ont été retenus :
 - Maçonnerie – Gros œuvre : AMD pour 31 997,66 € TTC
 - Charpente : AMD pour 46 000,00 € TTC
 - Plâtrerie : ACF pour 32 567,02 € TTC
 - Electricité : Electricité générale pour 20 180,00 € TTC
 - Plomberie sanitaire : Léognan plomberie pour 11 100,00 € TTC
 - Carrelage – Faïence : Omnium Carrelage pour 13 661,46 € TTC.
- Pour la mission de Maitrise d'œuvre pour la construction de la Salle d'activités associatives, le Cabinet Michel APARD, Architecte pour 50 880,00 € TTC.

2 - Règlement de rétrocession des lotissements

Suite à la réunion de la Commission d'Urbanisme, et afin de régler les prochaines demandes des lotissements de rétrocession des emprises et des équipements, il est décidé de valider le règlement en Conseil Municipal.

Voté à l'unanimité

3 - Convention partenariat SNCF

Dans le cadre de sa politique environnementale, la SNCF et la Commune de Martillac peuvent conventionner pour la mise à disposition de ses terrains au lieu-dit « Canteranne-Meyney » situés à Saint Médard d'Eyrans, au titre des mesures compensatoires.

L'opération partenariale se déroulera sur des terrains reconnus pour leurs qualités environnementale et naturelle, sur une période de 10 ans reconductible 5 ans, pour un loyer annuel de 7 000 €.

POUR : 18 ABSTENTION : 5 CONTRE : 0

4 - Convention Martillac/Cadaujac (station d'épuration)

Avec l'accord du SIAEPA du Canton de la Brède, les communes de Cadaujac et de Martillac consentent à procéder à un échange de raccordements d'assainissement sur leurs stations d'épurations respectives (soit 600 équivalents habitants chacun).

Voté à l'unanimité

5 - Révision des tarifs locations matériels

Pour les administrés qui le demandent, la commune met à disposition du matériel.

Il convient de réviser les tarifs forfaitaires :

- Pour les tables et chaises : 30 € (inchangé)
- Pour les barnums : 50 €

Voté à l'unanimité

6 - Tarifs installation des chapiteaux

Pour les administrés qui le demandent, la commune met à disposition des barnums. Il convient également de fixer un tarif forfaitaire pour le montage/démontage, soit 130 €.

Voté à l'unanimité

7 - Modification des statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu.

Vu la délibération de la Communauté de Communes de Montesquieu en date du 27 juin 2017, en application de la Loi NOTRe qui implique en effet la prise de nouvelles compétences, les statuts de la CCM sont modifiés.

Voté à l'unanimité

8 - Modification du tableau des effectifs

Après décision des membres de la Commission Ressources Humaines en date du 29/08, il est décidé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Ancien Grade (à supprimer)	Nouveau grade (à créer)
Adjoint ppal 2 ^{ème} classe	Adjoint ppal 1 ^{ère} classe
Adjoint ppal 2 ^{ème} classe	Adjoint ppal 1 ^{ère} classe
ATSEM principal 2 ^{ème} Classe	ATSEM principal 1 ^{ère} Classe

Voté à l'unanimité

9 - Mise à jour du tableau de voirie communale

Suite à la rétrocession de l'impasse de la Haille, il convient d'inscrire ce nouveau Chemin Rural et de mettre à jour le tableau de voirie communale

Voté à l'unanimité

10 - Subventions aux associations

Les subventions aux associations seront décidées au titre de l'année 2017.

Voté à l'unanimité (certaines personnes n'ont pas pris part au vote), à l'exception de ACCA (3 Abstentions), et AICA (5 Abstentions).

11 - Questions diverses

- Choix de 3 noms pour le Pôle culturel.

Ont été retenus par vote à bulletin secret :

- Pôle culturel (16 voix)
- Pôle Montesquieu (9 voix)
- Reffet de vignes (9 voix)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.